

Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 136 (2010)
Heft: 18: Espaces vécus

Artikel: 2e Distinction romande d'architecture
Autor: Guyer, Mike
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-130466>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

2^e Distinction romande d'architecture

C'est un fait, la Suisse se construit de façon toujours plus dense. Les gens se resserrent, les zones de friction augmentent et les conflits se multiplient en conséquence. Aussi devrait-on davantage parler d'urbanisme et d'architecture et ce, non seulement entre professionnels, mais aussi parmi les personnes qui utilisent et vivent quotidiennement cette architecture.

Il est nécessaire que la société prenne conscience de l'importance de l'architecture en tant que composante essentielle du cadre de vie. Elle doit être capable de débattre d'architecture et d'émettre sur celle-ci – par exemple lors de votations – des jugements nuancés. La Distinction romande d'architecture¹ y contribue. Afin de sensibiliser le public à l'architecture contemporaine, elle opère, à intervalles réguliers, une sélection des meilleurs bâtiments réalisés dans la région – une sélection qu'elle motive et qu'elle présente dans la presse et dans le cadre d'expositions.

Notre pays se compose de différentes cultures aux spécificités linguistiques, régionales et topographiques affirmées, qui, ensemble, font la singularité de la Suisse. Les architectures romandes, alémaniques et tessinoises sont différentes – et pourtant, toutes sont perçues, de l'étranger, comme de l'architecture « suisse ». Le jury de la DRA 2010 se composait d'architectes issus de toutes les régions du pays². Les délibérations ont été marquées par des positions différentes, liées à la sensibilité et aux intérêts des uns et des autres, mais aussi par la volonté de transmettre, à travers le choix des projets, des observations et des enseignements de valeur générale.

Les projets lauréats ne tombent ni dans le superficiel ni dans le spectaculaire. Leurs qualités ne se révèlent souvent pleinement qu'à l'issue d'un examen plus attentif. Le parti adopté par les concepteurs se traduit à toutes les échelles, mais selon des arbitrages différents. Il en résulte de multiples niveaux de lecture qui ont, lors des visites effectuées sur place, apporté leur lot de surprises et de découvertes par rapport aux dossiers de plans et de photographies. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'après les visites, nous

avons subdivisé les projets non lauréats en deux catégories : celle des mentionnés et celle des nominés. Si les bâtiments sélectionnés présentent des fonctions, typologies, échelles, qualités spatiales et matérialisations différentes, tous ont en commun d'incarner des solutions revêtant une portée générale – portée que les membres du jury ont explicitée dans leurs commentaires. Les thèmes traités et la manière de le faire varient bien entendu d'une contribution à l'autre, ne serait-ce qu'en raison de l'historique très différent des projets : trois bâtiments ont été directement commandés aux architectes par des particuliers, trois sont le fruit de procédures de concours et le dernier résulte d'une collaboration entre investisseurs et pouvoirs publics.

Malgré la pénurie de logements économiques et novateurs que connaissent en particulier les grandes villes, seuls quelques immeubles de logement social ont été nominés et aucun d'entre eux n'a malheureusement pu se voir attribuer de distinction. Ces dernières années, en effet, les conditions économiques qui régissent la construction de logements ont empêché la réalisation de projets sortant du lot. Pour changer les choses, un soutien accru de la part des institutions publiques et un engagement politique plus fort seront nécessaires.

Rétrospectivement, il apparaît que l'enjeu de la DRA 2010 était pour le jury, au sein d'une société dans laquelle l'épanouissement personnel de l'individu tend à être placé plus haut que tout, de s'accorder sur des valeurs communes, aptes à assurer un environnement durable et une architecture de qualité. Pour conclure, je tiens à remercier chaleureusement tous les membres du jury pour les discussions animées que nous avons eues, les coprésidents Julien Dubois et Boris Evard pour leur engagement, ainsi que le commissaire Matthieu Jaccard pour la parfaite organisation de tout le processus.

Mike Guyer, Président du jury de la DRA II

¹ <www.dra2.ch>

² Composition du Jury : Mike Guyer, Président, Gigon/Guyer Architekten, Zurich ; Andreas Bründler, Buchner Bründler Architekten, Bâle ; Pia Durisch, Durisch + Noll Architetti, Lugano ; Anne Lacaton, Lacaton & Vassal architectes, Paris ; Sylvain Malfroy, Historien de l'architecture, Neuchâtel ; Astrid Staufer, Staufer & Hasler Architekten, Frauenfeld



Ecole professionnelle, Viège (VS)

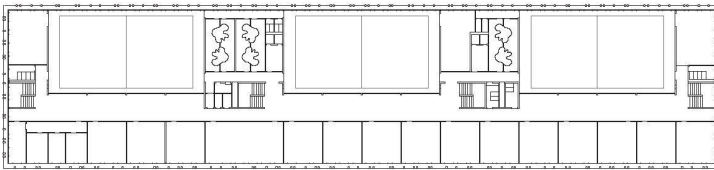
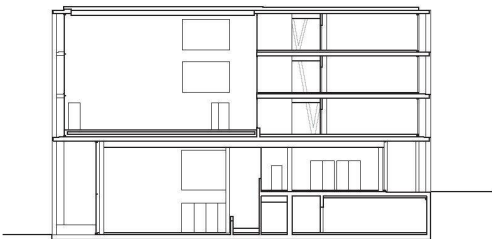
L'architecture d'auteur parvient, au-delà des conditions qui lui sont imposées et de ses limites externes et internes, à aborder des thèmes touchant à la ville et à la civilisation. Cela présuppose cependant un débat continu. Le concours représente pour cela la forme idéale. La seule idée du concours favorise la mobilité d'esprit. Dans la discussion, de nouvelles idées émergent et la conviction nécessaire à leur mise en œuvre se renforce.

Les auteurs de l'Ecole professionnelle de Viège n'ont pas seulement développé un concept intelligent, ils ont aussi su le concrétiser, avec une grande conséquence, dans un projet d'une force exceptionnelle. Dispersé, un peu décati et comme sous l'effet d'un sort, le lieu reçoit de l'école une nouvelle impulsion. Grâce à son implantation précise, le nouveau volume articulé agrandi avec respect l'école existante et confère au complexe le caractère d'un campus. La matérialisation du bâtiment exprime une identité forte et, oscillant entre présence et illusion, parvient à activer le contexte.

Andreas Bründler, membre du jury

Maître de l'ouvrage : Etat du Valais, Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, Sion
 Architecte : Bonnard Woeffray / architectes fas sia, Monthey
 Collaborateur : Jean-Pierre Williner
 Ingénieurs : ALP Andenmatten, Lauber und Partner AG, Ingénieur civil, Viège; GD Climat SA, Ingénieur CV, Sion; Anton Imhof, Ingénieur S, Brigue; Salzmann AG, Ingénieur E, Viège
 Autre intervenant : Arteco SA, Etude façade métallique, Chexbres
 Procédure : Concours
 Réalisation : 2007-2009
 Photographe : Hannes Henz





Cycle d'orientation de Drize, Carouge (GE)

Le bâtiment est posé très calmement dans le site et donne beaucoup à la générosité des espaces intérieurs et à la variété des hauteurs. L'organisation des espaces, dans ce grand parallélépipède, est très régulière et se distribue par de longues circulations d'un bout à l'autre du bâtiment, dont la dimension est assez large pour y créer des espaces de convivialité, de rencontre ou de travail. L'organisation en coupe permet, dans un même volume simple, de créer des hauteurs différentes et une variété de volumes, appropriés aux différentes fonctions des espaces : des salles de classe banalisées aux salles de sport et hall en triple hauteur. La communication entre ces espaces se fait par les grandes circulations qui donnent facilement accès à tous les locaux. L'implantation permet de profiter de la topographie du terrain et de générer deux niveaux en rez-de-chaussée.

Le système constructif très efficace et optimisé, avec le plan des façades indépendant de la structure, permet de créer de la flexibilité en limitant l'impact intérieur des points porteurs. Il permet de maximaliser le volume intérieur. Les matériaux employés sont très simples, souvent laissés bruts, mais assemblés et mis en place avec précision, et sans aucun surplus de matière. L'équipement intérieur et les installations techniques éliminent toute sophistication, et le bâtiment utilise largement le principe de ventilation naturelle par les façades. L'économie du projet ne pèse pas sur l'architecture, mais au contraire pousse à une certaine simplicité qui donne le sentiment d'alléger le bâtiment.

Ce bâtiment est un bon exemple d'une architecture qui a surmonté très positivement les contraintes économiques, énergétiques, fonctionnelles, pour créer un bâtiment spacieux et confortable, totalement en lumière naturelle, contrôlée par des stores, et un rapport très agréable avec l'extérieur, de vues et de transparence, filtrées par la structure.

Anne Lacaton, membre du jury

Maître de l'ouvrage : République et Canton de Genève, DCTI et DIP, Genève

Architectes : B+W architecture sarl, Lausanne ; Tekhne SA, Lausanne
 Collaborateurs B+W architecture : Michel Vonlanthen, Audanne Comment, Nathalie Infante, Maren Brandt, Mattia Beltraminelli, Géraldine Buffin de Chosal

Collaborateurs Tekhne : Yanick Humberset, Fernand Nicollerat, Joseph Ceralli, Claude Vian

Ingénieurs : Fellrath & Bosso SA, Ingénieur civil, Le Mont-sur-Lausanne ; Zanini Baechli & Associés, Ingénieur sanitaire, Genève ; Jakob Forrer SA, Ingénieur en chauffage et ventilation, Le Mont-sur-Lausanne ; Betelec SA, Ingénieur en électricité, Carouge ; Gartenmann Engineering SA, Acousticien, Saint-Légier ; Emmer Pfenninger Partner AG, Façadier, Münchenstein

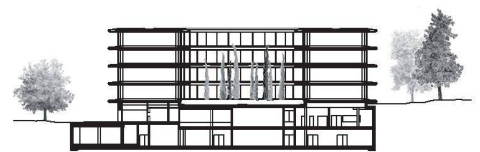
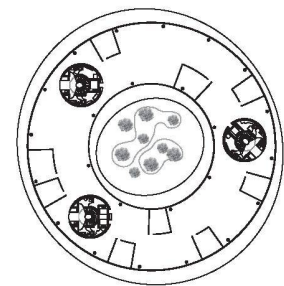
Autres intervenants : John Armleder, Artiste, Genève ; Frédéric Post, Artiste, Genève ; L'Atelier du Paysage, Jean-Yves Le Baron, Architecte paysagiste, Lausanne

Procédure : Concours sur présélection

Réalisation : 2007-2010

Photographe : Yves André





UEFA, bâtiment administratif, Nyon (VD)

Du fait de leur capacité financière et de leur gestion efficace, les multinationales et les organisations internationales sont en mesure de produire, grâce à des concours de haut niveau, des bâtiments de grande qualité et, partant, de donner d'importantes impulsions pour le développement architectural d'une région. L'immeuble administratif de l'UEFA à Nyon offre le parfait exemple d'une attitude socialement et culturellement responsable. De forme circulaire, il laisse au siège principal voisin son rôle de bâtiment représentatif et permet aux places de travail, grâce aux vitrages qui se déploient sur tout son pourtour, de communiquer avec l'impressionnant parc environnant et la cour intérieure, tranquille et mystérieuse.

Les dalles, dont la saillie varie en fonction de l'orientation, procurent l'ombre voulue tout en assurant un apport maximal de lumière naturelle – un dispositif qui contribue, avec le recours à des sources d'énergie alternatives et un concept d'installations techniques intelligent, à faire du bâtiment un exemple de durabilité.

Mike Guyer, membre du jury

Maître de l'ouvrage : UEFA, Nyon

Architecte : BASSICARELLA Architectes SA, Genève

Collaborateurs : Cecilia Angeloz, Axel Besse, Efram Cappelletti, Aldo Miola

Ingénieurs : Guscetti & Tournier SA, Ingénieur civil, Carouge ; Schopfer & Niggli, Ingénieur civil, Lausanne ; Amstein + Walthert, Ingénieur CVS, Genève ; Salzmänn Société d'ingénierie, Ingénieur électricité, Bussigny-près-Lausanne ; Emmer & Pfenninger AG, Ingénieur façades, Münchenstein ; De Céréville Géotechnique, Géotechnicien, Ecublens

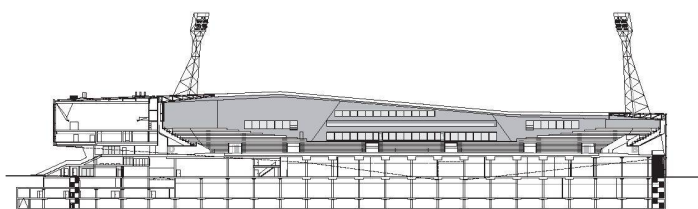
Autres intervenants : Botta Management, Représentant du maître de l'ouvrage, Baar ; Bernard Nicod, Entreprise totale, Nyon ; Oxalis, Architectes paysagistes, Carouge

Procédure : Concours sur invitation

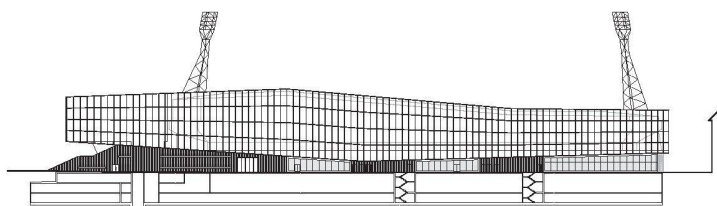
Réalisation : 2009-2010

Photographe : Yves André

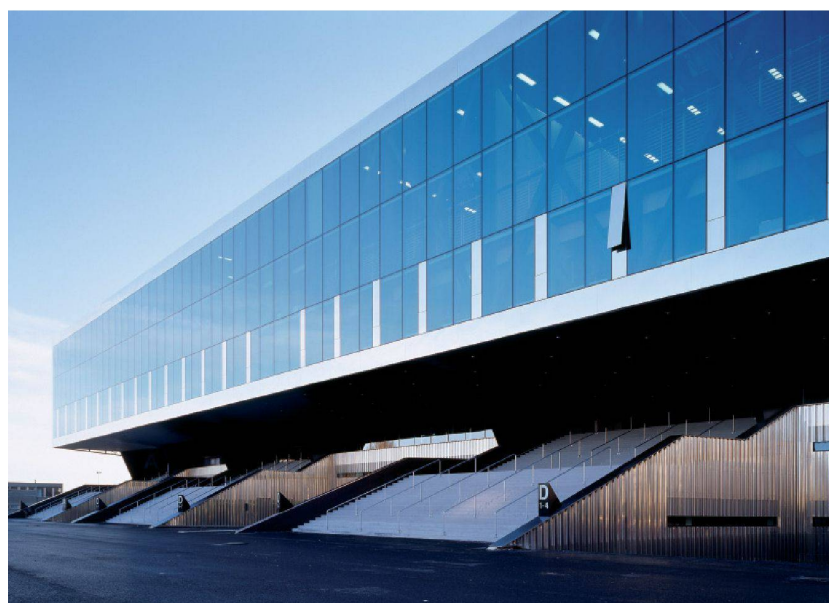




coupe longitudinale



façade nord



Complexe de la Maladière, Neuchâtel (NE)

Les exemples de stades combinés avec des services urbains et insérés avec succès à proximité du centre ville sont rares, de même que les exemples de partenariat réussis entre le public et le privé. Cela fait du stade de la Maladière une exception qui mérite d'être soulignée. De par sa situation, le complexe fait encore partie du tissu urbain et doit répondre aux exigences du lieu, autant sur le plan de l'expression architecturale que de l'organisation de ses différentes fonctions: un stade de 12 000 places, d'innombrables boutiques et magasins répartis sur 28 000 m² de surface commerciale, six salles de sport, une caserne de pompiers. Tous ces éléments ont été combinés avec habileté, de façon à former un ensemble fonctionnel cohérent capable de créer un pôle attractif à l'entrée orientale de la ville. La disposition du stade lui-même, avec son utilisation sporadique, six mètres au-dessus du niveau de la route est particulièrement judicieuse puisqu'elle permet le déploiement des fonctions les plus fréquentées au niveau de l'espace public.

L'expression architecturale d'un si grand volume a été recherchée dans un travail d'échelles et de proportions. Le stade en tant que superstructure semi-transparente s'ouvre sur la ville et sur le paysage, tandis que la partie socle réagit de manière différenciée autant à l'environnement urbain immédiat de chacun de ses côtés qu'aux fonctions qui y sont localisées. Au contraire des trois autres côtés orientés sur des rues, l'entrée du stade avec ses escaliers monumentaux s'ouvre sur une place aux dimensions appropriées, conférant à l'ensemble l'échelle qui convient à une oeuvre de cette envergure.

Marie-Claude Bétrix, membre du jury

Maîtres de l'ouvrage : Ville de Neuchâtel, Swissscanto, Publica, HRS SA

Architecte : Geninasca Delefortrie SA, Neuchâtel

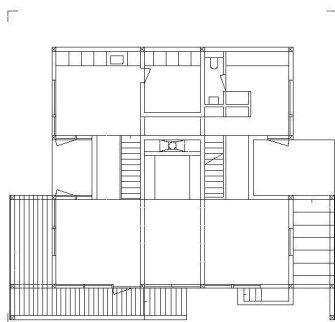
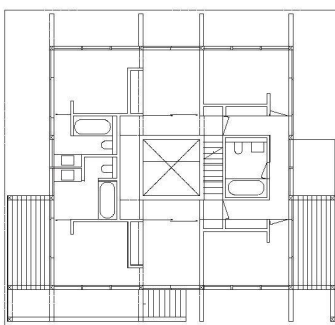
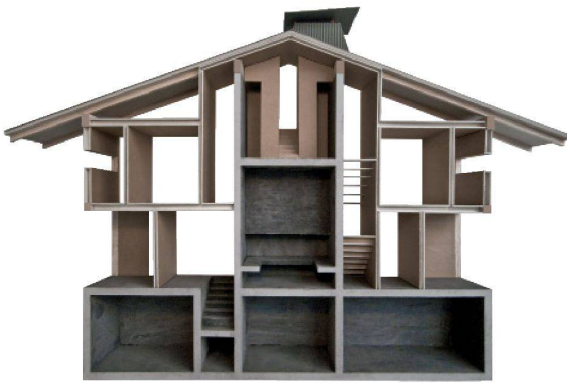
Collaborateurs : Yves-Olivier Joseph, Jean-Michel Deicher, David Ferrat, Valérie Mathez, Michael Schwab, André Sundhoff

Ingénieurs : ICA Ing. Civils Associés SA, Ingénieur civil, Fribourg ; Ribl+Blum AG, Ingénieur civil, Romanshorn ; GVH SA, Ingénieur civil, St-Blaise

Procédure : Mandat direct

Réalisation : 2005-2007

Photographe : Thomas Jantscher



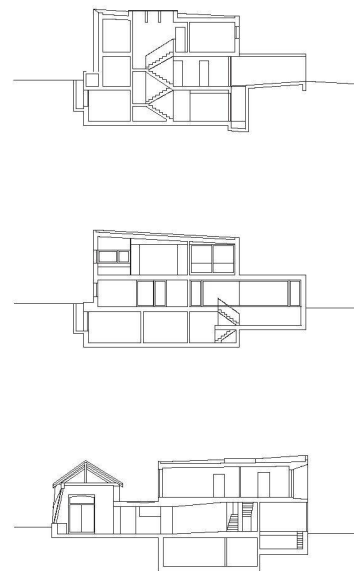
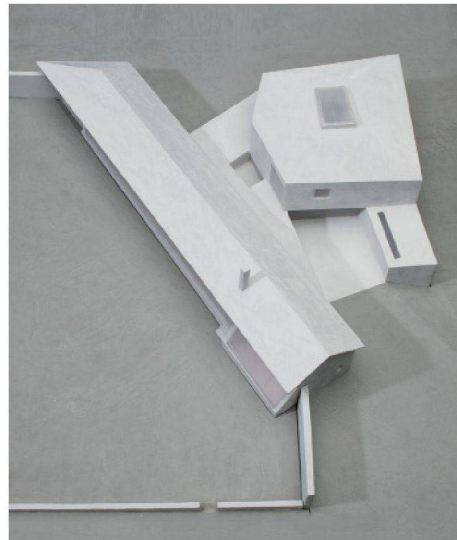
Chalet de vacances, Les Diablerets (VD)

Les maisons individuelles et de vacances contreviennent a priori aux principes du développement durable. Si l'on veut en construire quand même, il convient d'offrir une plus-value esthétique et culturelle. Une partie de ce devoir incombe aux communes, qui doivent régir de manière très stricte la conception de tels bâtiments en fonction des spécificités du patrimoine bâti local. L'autre incombe aux architectes, qui sont responsables de la durabilité intégratrice de leurs oeuvres. En réinterprétant avec sensibilité un type artisanal traditionnel, l'auteur de ce chalet de vacances est parvenu à une synthèse profonde et éminemment architectonique. Enchâssé dans une structure spatiale en bois, le noyau de distribution central déploie sa force verticale: il amplifie les hauteurs d'étage, réduites à un minimum presque insupportable, et transforme l'ordre architectural en un cosmos labyrinthique.

Les différentes perspectives dont on jouit en position couchée, assise et debout trouvent leur correspondance dans l'espace, les ouvertures et le mobilier. Contaminé par une conception contemporaine de l'habiter, le « chalet » traditionnel donne naissance à un nouveau type, dans lequel se nichent les images qui nous sont familières. L'atmosphère à la fois complexe et engageante que dégage l'intérieur du bâtiment se communique aussi au paysage alpin.

Astrid Stauffer, membre du jury

Maître de l'ouvrage : Privé
 Architecte : Charles Pictet Architecte FAS SIA, Genève
 Collaborateur : Renaud Pidoux, Architecte IAUG
 Ingénieur : ESM, Jérôme Ponti, Ingénieur civil, Genève
 Procédure : Mandat direct
 Réalisation : 2007-2009
 Photographe : Thomas Jantscher



Maison à Frontenex, Genève (GE)

Tout architecte qui se respecte se fait un devoir de traiter les questions qui lui sont adressées « dans les règles de l'art », c'est-à-dire conformément aux acquis les plus récents du métier et aux règles qui permettent à chaque réalisation nouvelle de dialoguer avec l'ensemble des œuvres qui incarnent la culture architecturale. La Maison à Frontenex, dans laquelle l'architecte avait à composer avec des éléments préexistants dans le site (une orangerie, un jardin potager, un grand domaine avec son ordonnance générale), démontre de manière exemplaire comment un bon projet est capable de transformer des contraintes initiales en éléments moteurs de l'innovation. L'agencement des volumes en plan et en coupe, la disposition des parcours intérieurs et extérieurs, la régie des vues et des lumières, le traitement structurel des maçonneries et la finition des surfaces uniformément minérales, témoignent d'un sens exceptionnel de la mesure, d'un savoir-faire informé aussi bien des traditions artisanales que des récents développements technologiques et d'une étonnante capacité à équilibrer la recherche de « l'unité dans l'ensemble et de la variété dans les détails » (pour le dire à la manière des traités du XVIII^e siècle). A cet égard, on peut affirmer que cette œuvre propose une interprétation parfaitement contemporaine des valeurs classiques (au meilleur sens du terme) de l'architecture. Sylvain Malfroy, membre du jury

Maître de l'ouvrage : Privé
 Architecte : Charles Pictet Architecte FAS SIA, Genève
 Collaborateur : Philippe Le Roy, Architecte EPFZ
 Ingénieur : Jean Regad, Ingénieur civil, Genève
 Procédure : Mandat direct
 Réalisation : 2005-2006
 Photographe : Francesca Giovannelli

Maisons individuelles en zone inondable, Fribourg (FR)

Fribourg, loin sous la vieille ville, au bord de la Sarine. Un terrain qui fut inondé en 2005. Dangereux de s'y installer, semble-t-il. Le plan de quartier – presque une contradiction – prévoit que le terrain soit comblé jusqu'à un niveau qui réduise les crues centennales à une hauteur de 60 cm au maximum. De manière à ce que les pompiers puissent facilement intervenir et mettre les habitants en sécurité. Les trois habitations semblent avoir été déposées par le courant. Leurs garages en béton s'ancrent solidement au sol. Construites sur des plates-formes évoquant des palafittes, les trois maisons en bois sont à l'abri des inondations. Les séjours sont bien au-dessus, au deuxième étage. Leurs loggias en saillie surplombent la rivière.

Cette adaptation fine au contexte a généré une typologie singulière, qui, dans ce lieu particulier, revêt une dimension presque poétique. Les maisons sortent du terrain comme des périscoopes dirigés vers la ville. Leur coupe caractéristique, leur matérialisation discrète et l'expression presque précaire de la construction légère créent une atmosphère qui, en un dialogue intense, marque le lieu tout en étant générée par lui. Il est ici fait de nécessité vertu.
Pia Durisch, membre du jury

Maîtres de l'ouvrage : Famille Etter Boschung, Fribourg ; Famille Fasel, Fribourg, Famille Leuenberger, Fribourg
Architecte : Bakker & Blanc architectes associés, Lausanne
Collaborateurs : Alexandre Blanc, Marco Bakker, Olivier Rochat, Patrick Wenger
Ingénieurs : Gex & Dorthe consultants Sàrl, Ingénieur civil, Bulle ; Weinmann-Energies SA, Ingénieur CVSE, Echallens
Procédure : Mandat direct
Réalisation : 2007-2008
Photographe : Marco Bakker

